

DEC180745DR02

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8001 intitulée Laboratoire de Probabilités, Statistique et Modélisation**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

**Vu** la décision DEC171277DGDS en date 21 décembre 2017 portant création de l'unité mixte de recherche n°8001 intitulée « Laboratoire de Probabilités, Statistique et Modélisation » dont le directeur est M. Lorenzo Zambotti ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Gérard Biau, Professeur d'Université, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Gérard Biau, délégation est donnée à M. Francis Comets, professeur d'université, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie  
75005 PARIS

T 01 42 34 94 00

F 01 43 26 87 23

### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis Comets, délégation est donnée à M. Florence Deschamps, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23/02/18

Le directeur d'unité  
Lorenzo Zambotti

